

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020**

### **Election des délégués et de leurs suppléants dans le cadre de l'élection des sénateurs -**

Conformément aux instructions officielles le conseil municipal a procédé la désignation des délégués qui auront pour mission de participer à l'élection des trois sénateurs de la Drôme le 27 septembre.

#### ***Sont élus comme délégués titulaires :***

- Hélène MOULY
- Didier SOULAIGRE
- Fabienne KOBİ

#### ***Sont élus comme délégués suppléants :***

- Gérard BAUMEA
- Jérôme ROIG
- Christophe GALISSARD

### **Périscolaire – Convention entre la commune et l'Association MOSAIC**

La convention liant la commune à l'association MOSAIC est reconduite pour une année. L'objectif de cette convention est de poursuivre la gestion de la structure d'encadrement nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement des activités périscolaires du matin et du soir après l'école pour une capacité de 18 enfants maximum. Le conseil accepte le montant de cette prestation qui s'élève à 11 475 €. Compte tenu des événements sanitaires la prestation de l'année 2019/2020 est restée incomplète, aucun service périscolaire n'ayant été assuré depuis le 16 mars 2020. Une renégociation du tarif de la convention 2019/2020 a permis de fixer le montant du versement à 8 425 € au lieu de 11 250 €.

### **Contrat de maintenance type P2 - Ecole de Les Granges Gontardes.**

L'école bio climatique Vallon les Fontaines est en service depuis 3 ans. Cette école a été équipée de différents matériels afin de climatiser le bâtiment ainsi que des panneaux solaires pour produire de l'énergie. Ces matériels sont techniquement complexes et nécessitent l'intervention d'une entreprise spécialisée pour la maintenance préventive et pour les réparations de pannes fortuites.

Après recherche de plusieurs prestataires il a été proposé de confier le contrat de maintenance des équipements à la société Hervé Thermique pour un montant annuel de 1 793€76.

### **Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

Le logiciel AGEDI permet au service administratif de la mairie de gérer un certain nombre d'actes liés à l'activité municipale : finances, assemblées, gestion de la population et du personnel... Il est nécessaire de désigner un délégué, conformément aux statuts du syndicat gérant la plateforme liée à ce logiciel. Le Conseil municipal a désigné Didier SOULAIGRE, 1<sup>er</sup> adjoint.